



Vice caché sur véhicule automobile

Par **terrain**, le **14/09/2009** à **15:56**

Bonjour,
Le propriétaire de mon ancien véhicule C8 vendu au mois d'avril 2009 se retourne contre moi aujourd'hui (14/09/09) pour un vice caché, lié au fait que le constructeur Citroen n'a pas fait un rappel sur ce véhicule pour déboucher la canalisation de la climatisation bouchée d'origine, ce qui a provoqué une inondation du réseau électrique et un devis de 2800€ de réparation.
Il m'indique qu'à mon tour je dois me retourner vers mon vendeur qui est une concession Peugeot. Suite à cela à moi de me retourner vers ce garage pour me faire rembourser.
J'ai contacté le garage qui me précise que je peux toujours essayer mais que compte tenu de son expérience cela n'aboutira pas favorablement pour moi.
Que dois je faire
quels sont mes droits ?
Merci d'avance pour votre aide.
Thierry